CONSEIL MUNICIPAL: ORDRE DU JOUR

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 26 septembre 2022 à la Mairie à partir de 18h15. Nous vous rappelons que toutes les séances du conseil municipal sont publiques et que vous pouvez y assister.

A l'ordre du jour de lundi prochain : 14 rapports.

ORDRE DU JOUR

EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE

- 1. Rentrée scolaire 2022-2023.
- **2.** Participation de la commune au coût du billet d'entrée pour la participation de deux classes à l'opération « école et cinéma » pour l'année scolaire 2022/2023.

FINANCES

3. Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire : information aux Conseillers Municipaux.

INTERCOMMUNALITE

- **4.** Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la suite de la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres_et à la révision statutaire du 1^{er} janvier 2022.
- **5.** Modification des statuts de Territoires d'Energie Lot-et-Garonne (TE47).
- 6. Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen Centre (SIVAC) pour l'exercice 2021.
- 7. Présentation du rapport du délégataire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2021.
- **8.** Présentation du rapport du délégataire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement et des eaux usées pour l'année 2021.

RESEAUX – DEVELOPPEMENT DURABLE

- **9.** Attribution d'un fonds de concours d'investissement à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne pour les travaux d'effacement des réseaux électriques rue Val de Maury.
- 10. Signature d'une convention de servitude devant intervenir entre la commune et Territoire d'Energie Lot-et-Garonne relative à l'effacement des réseaux électriques basse tension et téléphonique sur le secteur de la Gare RD310.

ASSEMBLEE

- 11. Désignation d'un correspondant incendie et secours.
- 12. Répartition des sièges des représentants du Comité Social Territorial (CST) local commun aux agents de la commune et du CCAS/MARPA.

RESSOURCES HUMAINES

- **13.** Modification du régime indemnitaire des agents.
- **14.** Modification du tableau des effectifs des agents titulaires et contractuels au 1^{er} octobre 2022 : créations/suppressions de postes.